Démission du cabinet autrichien

Vienne, 29 décembre. — M. de Koerber, président du Conseil, a donné sa démission.

Il paraît que, depuis un certain temps, M. de Koerber avait l'intention de démissionner. Le grand énervement que lui causèrent les incidents d'Inspruck et l'attitude des partis allemands, a eu, en outre, pour effet d'ébranler beaucoup son calme.

Comme successeurs éventuels de M. de Koerber, on cite les noms du comte de Wittek, ministre des chemins de fer et du comte Bugnoy, ministre de l'Agriculture.

L'ex-princesse de Saxe

Vienne, 29 décembre. — On mande de Salzbourg que la grande-duchesse Alice, mère de la comtesse Montignoso, a l'intention de se rencontrer avec sa fille au château de Wartegg, sur le lac de Constance, au mois de février.

Une bande grecque prisonnière

Salonique, 29 décembre. — On annonce officiellement que des postes militaires attirés par la fusillade d'une bande grecque et d'une bande bulgare qui se battaient, ont cerné les combattants. La plupart ont réussi à s'échapper, mais soixante-dix Grecs ont rendu les armes.

Un chef de police tué dans le Caucase

Choucka (Caucase), 29 décembre. — Le chef de la police Kacharoff a été tué de sept coups de feu dans la rue principale de la ville.

MÉCHANTES TAQUINERIES

C'est le titre d'un article inspiré au *Figaro* par le vote de la loi sur le monopole des inhumations.

Les fabriques des églises et des consistoires et les communes vont avoir de l'ouvrage d'ici au 1er janvier. Une loi votée hier à la hâte, a retiré aux premières pour le transférer aux seconds le monopole des Pompes funèbres. Le matériel doit être expertisé et mis à la disposition des communes avant le premier jour de l'an 1905.

Comment va-t-on procéder à ce long et minutieux travail en deux jours? — car il ne reste que deux jours.

Et si on n'y procède pas, la loi « laïque » va donc se trouver en échec. Perspective douloureuse à tous les cœurs bien nés de l'anticléricalisme.

Cette hâte dans l'exécution d'une loi qui aurait pu n'entraîner application que dans un an, puisqu'elle était en discussion depuis 1879, va causer dans le budget des fabriques et des consistoires des perturbations tout à fait fâcheuses.

En établissant les budgets, les membres des Conseils de fabrique ont fait entrer dans leurs prévisions les recettes des pompes funèbres. Et deux jours avant le commencement de l'exercice financier, ces recettes disparaissent. Avec quoi les Conseils feront-ils donc face aux dépenses que ces recettes étaient appelées à couvrir.

Les sectaires antireligieux de la Chambre n'ont certainement pas ignoré les conséquences qu'aurait la mise en vigueur immédiate de la loi. Ils doivent être ravis d'avoir trouvé cette vexation pour l'offrir en étrennes « aux curés ».

Jolis législateurs qui font des lois de taquinerie contre une catégorie de citoyens. Dans leurs loges, ils appellent cela des « réformes » !

LA MORT DE MÉLANIE MATHIEU

(LA BERGÈRE DE LA SALETTE)

L'*Osservatore Romano* publie la lettre suivante qui lui est adressée de Altamura. Elle donne des détails sur la mort de la bergère de la Salette, que nous avons annoncée :

Depuis juin dernier, on remarquait dans notre ville une vieille dame française d'un extérieur fort modeste, qui, par sa grande aménité et sa piété, attira bientôt l'attention générale. L'excellente famille Giannuzzi, à qui elle avait été fort recommandée par notre évêque et qui lui donna l'hospitalité durant trois mois, bien qu'elle eût à son sujet le soupçon de ce qu'on a su depuis, se maintint avec elle dans la plus grande réserve. Mgr Cecchini, lui, savait tout, mais sur son désir il ne s'en ouvrit jamais à personne.

Au mois de septembre, elle voulut habiter un modeste petit appartement dans le quartier « hors les murs ». Tous les matins, elle allait entendre la messe dans la cathédrale. Le 15 décembre, l'évêque envoya son domestique prendre des nouvelles de la vieille dame vers l'heure de midi, comme il en avait l'habitude. Le domestique vint lui apprendre qu'il avait eu beau frapper à la porte, qu'on ne lui avait pas ouvert. On en conclut qu'il s'était passé quelque chose de grave.

L'autorité publique fut avertie, et l'on fit forcer la porte : la bonne vieille dame fut trouvée étendue sur le parquet. Ce n'était plus qu'un cadavre refroidi : elle avait succombé à une syncope.

Le prélat n'a plus voulu faire un mystère du nom de cette dame. Son nom est Mélanie Mathieu, ou, comme elle avait l'habitude de se qualifier, « Sœur Marie de la Croix » née à Corps, village du diocèse de Grenoble, le 7 septembre 1831. C'était à elle qu'était apparue la Sainte-Vierge lorsque, jeune bergère, elle faisait paître son troupeau à côté de celui de Maximim Giraud, sur la montagne de la Salette, le 19 septembre 1846.

UNE DÉCLARATION DE LOUISE MICHEL

Magistrats et fonctionnaires internationalistes

Louise Michel s'en rendue en Algérie et elle y a donné une série de réunions.

Dans le *Petit Var*, elle fait part de ses impressions et des incidents de sa tournée.

— Partout où nous sommes passés, déclare-t-elle, nous avons été admirablement accueillis ; *des fonctionnaires, des magistrats nous ont aidés à préparer nos conférences* et partient nous avons laissé des sections de l'Internationale antimilitariste.

Ils vont bien, messieurs les fonctionnaires et magistrats du Bloc !

Nous ne doutons pas que Louise Michel ne recommande ces auxiliaires bénévoles à la bienveillance ministérielle.

C'est égal, au moment où la France rêve de pénétration au Maroc, M. Combes a une singulière idée de confier à des magistrats et à des fonctionnaires internationalistes le soin d'affirmer en Algérie notre domination menacée par les méthodistes anglais.

LA GUERRE ENTRE LA RUSSIE ET LE JAPON

EN MANDCHOURIE

Bombardement d'un pont de chemin de fer

Tokio, 29 décembre. — Le quartier général de Mandchourie a envoyé mardi dernier le rapport suivant :

« Les canons de gros calibre et les pièces de campagne des Russes ont bombardé cette après-midi à trois heures le pont de chemin de fer traversant le Cha, dans le voisinage de la gare, et les canons de Ta-Lien-Toung ont tiré sur Chi-Yang-Toung et Cha-Liu-Tsoum.

Au coucher du soleil, la cavalerie a attaqué Elintoun, mais elle a été repoussée par la nôtre.

A 8 heures 1/2 du soir, la cavalerie russe a enveloppé les grand'gardes japonaises, mais celles-ci ont reçu du renfort, et l'ont repoussée.

Les Japonais ont eu trois hommes tués ou blessés. »

A PORT-ARTHUR

Capture du fort Erlungchan

Paris, 29 décembre. — La légation du Japon communique la dépêche suivante :

« Tokio, 29 décembre. — L'état-major de l'armée japonaise annonce que mercredi, à dix heures du matin, la gauche et le centre des troupes ont fait sauter le parapet du fort Erlungchan, puis, occupant d'assaut le fort, elles ont construit des ouvrages de défense, malgré le feu de l'armée ennemie. Les troupes étaient protégées par l'artillerie de forteresse et les pièces de campagne.

» A quatre heures de l'après-midi, les Japonais ont pris d'assaut la première ligne intérieure du fort et les pièces de siège. Puis ils sont entrés dans la gorge du fort, d'où l'ennemi s'est retiré après une résistance acharnée. Le fort d'Erlungchan était entièrement en notre possession à 7 heures 30 du soir. »

Les pertes japonaises dans cet assaut s'élèvent à mille hommes.

La garnison russe comprenait cinq cents hommes ; un tiers s'est échappé.

MARIAGES ET FIANÇAILLES

— On annonce le prochain mariage de Mlle Jeanne Courdant, fille de Mme Courdant-Lefebvre, de Bailleul, avec M. Couvreur, commissaire-priseur à Hazebrouck.

— Nous apprenons les fiançailles de M. Maurice Lefebvre, de Lille, avec Mlle Mathilde Ibled, fille de M. Henri Ibled, un des chefs des importants établissements de Mondicourt ; — de M. Victor Virnot, avec Mlle Berthe Caillau, fille de M. Edmond Caillau, ancien vice-consul de France à Tournai.

— On annonce le prochain mariage de M. Fernand Fieschi Tugemene, chimiste à la Compagnie des mines de Vicoigne et de Nœux, avec Mlle Pauline Pouillet, de Paris.

NÉCROLOGIE

— Lundi ont eu lieu, au milieu d'une grande affluence, à Templeuve, les funérailles de Mlle Florence Duthilleul, décédée après une courte maladie, à l'âge de 61 ans.

— En l'église Saint-Eloi d'Hazebrouck, ont eu lieu, mercredi matin, à dix heures, les funérailles de M. Théophile Salomé, docteur en droit, avoué honoraire, ancien sous-préfet d'Hazebrouck, décédé à Pontoise, le 23 décembre.

— On annonce la mort de Mme Barbedienne, née Dupire, veuve de l'ancien avoué à la Cour de Douai, belle-sœur de feu le sénateur Wallon, décédée à Douai à l'âge de 94 ans.

— Jeudi ont eu lieu à Blendecques les funérailles de M. le vicomte de Noyelles.

COTONS AMÉRICAINS

New-York, jeudi, 29 décembre.

COURS DE CLOTURE

TERME	New-York CE JOUR	New-York PRÉCÉD	New-Orléans CE JOUR	New-Orléans PRÉCÉD
DÉCEMBRE..1904	6.45	6.49	6.39	6.39
JANVIER....1905	6.46	6.50	6.42	6.37
FÉVRIER.....	6.55	6.58	6.45	6.41
MARS.....	6.62	6.66	7.53	6.51
AVRIL.....	6.70	6.75	7.57	6.55
MAI.....	6.76	6.81	7.67	6.63
JUIN.....	6.85	6.90	7.70	6.66
JUILLET.....	6.90	6.95	—.—	—.—
AOUT.....	6.96	6.95	—.—	—.—
SEPTEMBRE.....	—.—	—.—	—.—	—.—
OCTOBRE.....	—.—	—.—	—.—	—.—
NOVEMBRE.....	—.—	—.—	—.—	—.—

RECETTES	CE JOUR	LA VEILLE
PORTS DES ÉTATS-UNIS.	9,000 BALLES	20,000 BALLES
PORTS DE L'INTÉRIEUR.	20,000 —	23,000 —

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance du 29 décembre

Présidence de M. G. Dron, maire

La séance est ouverte à neuf heures.

Sont présents : MM. Dron, maire ; Lecomte, Salembien, Flament et Cordier, adjoints ; Ducoulombier, Leplat, Leveugle, Heulst, Couque, Henri Loridant, Wagnon, Delespierre, Parsy, Courtois, Henri Lefebvre, Henri Dumortier, Delattre, Saison, Six, Deudoncker, Scalbert, Coppin, Vanoverschelde, Dassonville, Masurel-Leclercq, Duvillier, Delepaut, Casteur, Baert, Quivron, Ladesou, Delphin-Dumortier.

La lecture du procès-verbal est remise à une prochaine séance.

EPURATION DE L'ESPIERRE. — Le Conseil vote le budget approuvé déjà par Roubaix. Il s'agit pour Tourcoing de 10.000 francs à prendre sur une disponibilité.

M. le Maire dit que le Conseil sera saisi plus tard d'un rapport sur les résultats du procédé Delattre.

M. Delphin-Dumortier. — Le seul résultat que vous avez préconisé vous-même, M. le Maire, c'est de forcer les industriels à épurer leurs eaux.

M. le Maire dit que des essais sont actuellement faits à Saint-André et que ces essais paraissent réussir.

USINE A GAZ. — Le Conseil approuve un marché à passer pour la fourniture de tuyaux en fonte.

SERVICE DES EAUX. — Même résultat pour une fourniture semblable.

Le Conseil décide de ne pas poursuivre le remboursement par la commune de Roncq d'une fourniture de 90 t. d'eau prélevée pour un incendie.

Vient ensuite l'approbation de soumission pour l'exécution de travaux à Pecquencourt et pour la vente d'un générateur hors d'usage.

TRAMWAYS. — *Ligne de la Croix-Rouge.* — Sur la demande exprimée par plusieurs conseillers municipaux, la Compagnie promet d'ajouter des remorques à midi et au soir, dès que les nouvelles voitures seront arrivées.

FERME DE LA BOURGOGNE. — Il s'agit d'une nouvelle acquisition de terrains à affecter à la culture nécessaire aux services de la ferme, notamment la nourriture des bestiaux. Cette acquisition serait faite par l'administration des Hospices, Le Conseil donne un avis favorable.

M. le Maire ajoute quelques explications. L'acquisition porterait sur environ 16 hectares dont une ferme pour une somme globale de 312.000 francs.

AFFICHAGE MUNICIPAL. — M. Marius Houziaux vient de renoncer à la concession de l'affichage municipal, la Commission des Finances examinera les demandes de concession présentées.

ÉTABLISSEMENT DE BAINS. — L'Administration municipale est autorisée à signer une police d'assurance contre les accidents du personnel.

SAUVEGARDE DES NOURRISSONS. — L'œuvre a fonctionné jusqu'ici avec les fonds laissés par les Fourneaux Economiques, soit 11 à 12.000 francs ; cette somme étant insuffisante, le Conseil, sur la proposition du maire, vote un nouveau crédit de 10.000 francs.

ENTRETIEN DES BATIMENTS. — Le Conseil vote un crédit supplémentaire de 2.000 francs.

CANDIDATS RÉPARTITEURS. — M. Ducoulombier se retirant, sera remplacé par M. Jules Dassonville. Pas d'autres changements sur la liste de l'année dernière.

DÉBOUCHÉS DE LA GARE AUX MARCHANDISES. — Le Conseil décide le pavage de la rue du Levant, de la rue Augereau à la rue Winoc-Chocqueel, afin d'assurer un nouveau débouché à la gare aux marchandises.

RUE DU MIDI. — Un projet de construction d'un aqueduc dans une partie de la rue du Midi vers la place Thiers est adopté.

LA FOIRE PLACE THIERS. — M. le Maire dit qu'il a reçu des protestations de plusieurs forains. Elles sont renvoyées à la Commission spéciale.

M. Delphin-Dumortier prône de nouveau le terrain de la rue Pasteur.

Les différentes questions seront soumises à la Commission.

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS. — L'Administration demande des crédits supplémentaires.

L'Ecole n'a pas coûté, dit M. le Maire, plus que les prévisions : c'est l'architecte, M. Marquette qui, dans le cours des travaux, a fait certaines adjonctions, entr'autres le fronton en bronze qui a coûté fort cher. On a ajouté la maison du concierge qui n'était pas prévu au devis primitif. La somme à voter comprend le chauffage, l'éclairage, le mobilier qui n'avaient pas été portés non plus au devis.

M. Saison. — Ce qu'on peut critiquer c'est cette maison du concierge qui fait le plus piteux effet.

M. le Maire. — On aurait peut-être pu faire mieux mais il n'était pas facile de faire une construction à côté de la masse formée par le palais.

Sur une observation de M. Quivron, M. le Maire répète que les plans primitifs dressés par M. Leroux ont été modifiés ensuite par M. Marquette, afin de donner au monument un aspect plus artistique.

Le rapport qui est présenté aujourd'hui vise la réception définitive des travaux de construction de l'Ecole des Beaux-Arts. D'après les décomptes des entrepreneurs, et les adjonctions faites ensuite, la dépense totale s'élève à plus de 492.000 francs. Il y a une insuffisance de crédit de 20.000 francs.

Le Conseil approuve le rapport de l'Administration et vote le crédit de 20.000 francs.

QUESTIONS DE VOIRIE. — Toute une série de rapports visant ou la mise à l'alignement ou le classement de divers chemins d'intérêt commun, sont présentés sans soulever la moindre objection.

SOCIÉTÉ « LA CECILIA ». — M. Jules Dassonville, au nom de la Commission des finances, propose d'allouer une subvention annuelle de 100 francs. La Commission propose, en outre, de ne plus accorder à l'avenir de nouvelles subventions à des sociétés musicales ; en ce qui concerne les augmentations, elles ne seront plus allouées qu'après une existence de cinq ans de la société. Adopté.

HARMONIE « LA FRATERNELLE ». — Il s'agit d'une augmentation de subside : la Commission propose une augmentation de 100 francs. — Adopté.

FANFARE « LES INTIMES ». — Même objet que ci-dessus ; la société obtient 200 francs.

M. Flament remercie le Conseil d'avoir voté ces augmentations à deux sociétés qui ne marchandent jamais leur concours à la Ville.

POSE DU TAPIS A L'HOTEL DE VILLE. — Il s'agit de la pose de tapis en cas de mariage. M. Dassonville, au nom de la Commission, propose d'imiter Roubaix, c'est-à-dire d'acheter un tapis et de faire payer un droit de 20 francs pour la pose. Le Conseil approuve et vote le crédit de 500 francs.

BUREAU DE BIENFAISANCE. — M. Auguste Ducoulombier rend compte de l'examen du budget pour 1905 s'établissant par 280.506 francs en recettes et 279.649 francs en dépenses, soit 857 francs d'excédent. Le subside communal est de 233.000 francs. Le rapport rend hommage au zèle et au dévouement des administrateurs de l'établissement charitable.

Le Conseil donne un avis favorable.

BUDGET DES HOSPICES. — Même décision est prise pour le budget des Hospices.

BUDGET MUNICIPAL

M. le Maire a fait précéder ses prévisions budgétaires pour 1905 d'un rapport, dont nous croyons intéressant de reproduire ici les principaux passages.

Voici d'abord des considérations générales qui doivent attirer l'attention :

« C'est la volonté d'établir des prévisions aussi exactes et aussi sincères que possibles pour l'année prochaine, qui nous a conduit à retarder le dépôt du budget de 1905. La tâche était d'autant moins aisée que le présent exercice accuse des mécomptes assez sérieux dans le rendement des recettes portées au budget précédent. Nos finances manquent en ce moment d'élasticité et nous sommes obligés d'y regarder de fort près, de resserrer les services dépensiers, d'apporter un contrôle vigilant et un grand souci d'économie dans la gestion de tous ceux qui rapportent, si nous ne voulons être acculés à une situation difficile.

» Cet état de choses est-il spécial à Tourcoing, et à quelles causes et à quelles circonstances doit-il être attribué? Il ne nous est pas possible aujourd'hui d'entrer dans de longues explications à cet égard ; nous avons bonnement à quelques indications sommaires qui faisaient cependant pour éclairer les hommes de bonne foi qui voudront examiner sans parti pris notre situation financière.

» Commençons par dire qu'il en est ainsi dans toutes les grandes villes, surtout dans notre région. Il y a dans des causes générales qui ont exercé partout la même influence, en nombre des services [illegible] : une cause de gêne des affaires commerciales et industrielles, se traduisant par un arrêt dans le développement des constructions de toutes sortes, — le bouleversement apporté dans les recettes des octrois par la loi de dégrèvement des boissons hygiéniques, — les exigences chaque jour plus grandes des services de solidarité sociale, de l'hygiène et de l'Assistance publiques, des œuvres scolaires..... Et qu'on ne prenne pas comme l'expression d'un regret ou d'une critique cette constatation : de quelque prix qu'il faille payer les réformes qui donneront un peu plus de justice sociale et d'assistance aux malheureux, nous sommes de ceux qui n'entendent point reculer et marchander.

» Nous nous empressons, du reste, de dire que l'octroi eût assurément fait face à ces charges sociales nouvelles, si des circonstances indépendantes de notre volonté n'étaient venues compliquer la situation.

» Nous ne sommes pas assez loin de la terrible secousse de 1901 pour en avoir perdu le souvenir ; nous pouvions espérer cependant qu'elle n'exercerait plus sa répercussion sur l'année en cours et que les affaires industrielles et commerciales reprendraient leur marche normale, recouvreraient leur prospérité d'autrefois. Nous n'avions pas prévu qu'il faudrait subir les effets désastreux de cette grève de six mois qui a arrêté complètement une branche importante de notre production lainière. En même temps, sévissait la crise cotonnière, provoquant un chômage qui était jusqu'alors inconnu dans nos filatures de coton. Qui donc sera surpris que dans ces conditions nos recettes d'octroi aient fléchi, surtout sur les matériaux de construction?

» Nous avions en outre escompté des recettes de tramways, que le retard apporté à l'approbation de la convention a réduites dans une forte proportion. Notre Condition publique, concurrencée par les deux établissements de Roubaix, a vu aussi fléchir quelque peu ses recettes. Le Service des Eaux n'est toujours pas très brillant. L'Usine électrique, dont les résultats pour l'avenir s'annoncent comme devant être meilleurs, a été jusqu'ici une source de déficit. L'Usine à gaz apporte heureusement un élément de profit qui n'atteint pas les proportions fantastiques que certains se figurent, mais qui contribue efficacement à l'équilibre de notre budget.

» A côté de ce tableau peu réjouissant de nos recettes, nous avons en perspective un accroissement de nos dépenses.

» *La sauvegarde des nourrissons* n'y figure que pour une somme de 30.000 francs, qui serait bien insuffisante si d'autres ressources ne venaient s'ajouter à cette fondation. Nul doute que le bien qu'elle est susceptible de faire ne finisse par avoir raison de cette sorte de conspiration de rancune qui marquerait Tourcoing d'un stigmate odieux et honteux si elle devait revêtir un caractère permanent ; nous ne voulons y voir qu'un accès de mauvaise humeur qui disparaîtra quand la saine raison reprendra ses droits sur la passion politique ou religieuse.

» Les services préposés à la sécurité des personnes et des biens ont été plus largement dotés, dans une proportion qui sera déjà sensible. De même pour les services d'hygiène, de comptabilité, etc., comme on en sera justifié aux différents chapitres.

» Si laconiques que soient ces considérations, elles suffiront à pénétrer nos collègues du Conseil municipal de la nécessité qui s'impose à tous de gérer les finances avec prudence, de nous aider à faire disparaître toute source de dépenses futiles. On a pris un peu trop l'habitude de compter sur les subventions de la Ville pour toutes sortes de choses, et l'initiative privée s'est émoussée plus qu'il ne convient, plus qu'en aucune autre ville. Il est temps d'enrayer ces tendances déplorables et, sans marchander les ressources nécessaires pour secourir les vraies misères, pour assurer la bonne marche de tous les services, nous devons faire comprendre à nos concitoyens qu'ils doivent un peu plus compter sur eux-mêmes et un peu moins sur les deniers publics, pour tout ce qui est d'utilité secondaire.

» Nous avons d'autant plus le devoir de nous montrer réservés dans l'emploi des ressources de la Ville que de nouvelles dépenses se présentent qu'il nous est impossible d'éviter.

» Les unes consistent dans l'exécution d'engagements pris il y a huit ans, pour la construction de la gare ; nous devons, dès maintenant, prendre nos dispositions pour payer à la Compagnie du Nord les 1.100.000 francs de terrains qu'elle s'est engagée à nous céder et consacrer 6 ou 700.000 francs aux voies d'accès dont le détail vous sera donné dans une prochaine séance.

» Nous avons en outre la bonne fortune de pouvoir réaliser dans des conditions acceptables ce projet de boulevard industriel auquel nous ne saurions renoncer sans compromettre l'avenir économique de Tourcoing. Il est de toute évidence que si nous ne donnions pas suite aux promesses de cessions consenties par les propriétaires, ce projet devrait être abandonné pour toujours. Aucun de vous ne saurait s'y résigner et nos concitoyens seraient en droit de juger sévèrement un pareil abandon. Le gage de l'emprunt qu'il est indispensable de contracter est, du reste, constitué pour la plus grande partie par la taxe sur le charbon dont le Conseil municipal a récemment voté le rétablissement et que nous nous sommes bien gardés d'incorporer dans le budget.

» Cette vue d'ensemble inspirera vos résolutions, Messieurs, comme elle nous a guidé dans l'établissement des propositions qui vous sont soumises. Nous dirons même, à ce propos, que nous ne saurions assez exprimer notre satisfaction des rapports confiants et sympathiques qui existent entre nos, entre le Conseil municipal et l'Administration qui a la lourde charge de diriger les services publics, parce que s'il en avait été autrement, nous n'aurions sans doute pu mener à bien la plupart de ces œuvres et de ces travaux qui, à tous les points de vue, sont appelés à grandir et faire prospérer Tourcoing. Avec votre concours éclairé, avec les adjoints dévoués qui nous aident à diriger les affaires, avec la vigilance et le zèle de celui qui s'occupe particulièrement des finances, M. Salembien, nous saurons achever l'œuvre entreprise. »

Viennent ensuite des indications plus spéciales à certains articles de recettes et de dépenses. Nous y reviendrons.

Signalons, en passant, l'article suivant (qui donne satisfaction à une demande que nous avons formulée) :

« ARTICLE 37. — *Traitement des agents de police et gardes-champêtres.* — L'augmentation toujours croissante de la population et l'audace toujours de plus en plus grande des malfaiteurs qu'attire et favorise le voisinage de la frontière, nous font un devoir d'élever le nombre des agents de la force publique, afin de permettre une surveillance plus active et d'assurer plus convenablement la sécurité de la rue.

» La création de cinq emplois d'agent, ainsi que l'augmentation de quelques traitements qui, nous n'en doutons pas, vous paraîtra justifiée, ont pour conséquence de porter le chiffre de cet article à 124.750 francs, soit une élévation de 7.950 francs en comparaison avec celui correspondant inscrit au budget primitif de 1904. Comme conséquence de cette création, nous augmentons de 600 fr. les prévisions de dépenses pour l'habillement des cinq nouveaux agents. »

En résumé le budget communal présenté par le maire se balance comme suit :

Recettes..... Fr.	4.272.376,19
Dépenses.....	4.268.535,74
d'où il résulte un excédent de recettes de..... Fr.	2.841,45

La Commission des finances, par l'organe de M. Parey a proposé quelques changements de peu d'importance. Les voici :

» 1° ART. 12. — Augmentation de traitement du dessinateur-expéditionnaire du Service des Bâtiments que nous demandons de porter à 1.600 francs, soit 100 francs en plus que l'augmentation qui résulte des propositions de M. le Maire.

» 2° (ART. 29. — Augmentation de 100 fr. au piqueur-surveillant, ce qui élève son traitement à 2.300 francs. Cette augmentation approuvée par l'Administration municipale, avait été omise lors de la confection du budget.

» 3° ART. 87. — Suppression de l'emploi de professeur des Cours publics de physique et de chimie, étant donné que ces cours sont peu suivis et qu'il n'y a actuellement que cinq élèves dont deux du Lycée. Il a semblé à la Commission des Finances que la Ville ne pouvait continuer de faire un aussi grand sacrifice pour si peu d'élèves.

» En conséquence, elle vous propose de modifier cet article de la façon suivante :

» Supprimer l'emploi d'un professeur prévu pour 1.000 francs et conserver un préparateur qui serait préparateur-professeur aux appointements de 400 francs. Dépenses et frais divers, 500 fr. Ensemble : 900 francs au lieu de 1.900 francs. »

M. le Maire passe ensuite à l'examen des articles du budget, les soumettant l'un après l'autre à l'approbation. En passant, M. le Maire déplore que les Halles aient pris si peu d'extension et ne rendent pas le service qu'on serait en droit d'en attendre. La question sera examinée de près par la Commission des Halles. Le chapitre des recettes ne soulève aucune observation.

En ce qui concerne les dépenses, les objections sont assez nombreuses ; nous les reprenons dans l'ordre où elles se sont produites.

Au traitement des employés de la Mairie, M. Saison s'élève contre les appointements de 4,500 francs attribués au directeur de la comptabilité. Il les trouve trop élevés. « Il ne faut pas, dit-il, sortir pour cela de Saint-Cyr ! »

M. le Maire : C'est ce qui vous trompe et je vous dirai même que je n'ai personne encore sous la main. C'est afin de vous faciliter le contrôle, à vous, conseillers municipaux, des finances municipales. Si vous ne voulez pas de ce contrôle, c'est votre affaire et je vous en laisse la responsabilité.

L'article, mis aux voix, est adopté.

M. Saison fait une nouvelle observation à propos d'employés du Service des Bâtiments, à qui il est accordé une augmentation de 100 francs. Il n'en est pas plus tenu compte.

A propos de l'entretien des urinoirs, M. Scalbert se plaint du nombre trop restreint.

M. Coppin, au chapitre du service de l'ébousage, demande de niveler les salaires. M. Cordier dit qu'en fait cela existe déjà : tous touchent 3 fr. 75 ; le surplus est partagé entre tous. Les ébouseurs avaient demandé une augmentation de 0 fr. 25 centimes ; il est fait remarquer que dans les autres villes, on ne paie pas plus de 3 fr. 75, que cette augmentation ouvrirait la voie à des demandes similaires dans les autres services municipaux.

M. le Maire fait remarquer que les ébouseurs touchent toujours 3 fr. 75, même en cas de maladie.

M. Salembien dit qu'il est très bien de donner des augmentations, mais encore faut-il lui indiquer des moyens de trouver des recettes.

Aucun changement n'est apporté à cet article.

M. Saison critique également une augmentation accordée au secrétaire du commissaire central. L'augmentation est maintenue.

En ce qui concerne le Service des Pompiers, M. le Maire dit qu'il présenter aun projet sur la réorganisation du bataillon.

A l'article « Usine d'électricité », M. Masurel-Leclercq demande la suppression de l'emploi du directeur.

M. le Maire : Vous nous reprochez d'avoir ici, pour 1.200 francs, ce qui devrait nous coûter 7.000 francs.

A l'Office sanitaire, nouvelle protestation de M. Saison contre une augmentation de traitement.

En ce qui concerne les Bains, M. le Maire demande qu'on établisse un budget régulier du service. A son avis, il y aurait des économies à faire.

M. Casteur s'élève contre le traitement du secrétaire des prud'hommes ; il en demande la suppression, et M. Saison se joint à M. Casteur : « Que les patrons paient le secrétaire eux-mêmes ! » dit-il.

M. le Maire dit que la ville a été obligée de payer une allocation aux prud'hommes patrons : que ceux-ci, ajoute-t-il, prennent sur cette allocation pour payer le secrétaire.

La question de suppression du traitement, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire de l'Ecole de Musique a failli avoir le même sort ; mais M. Henri Loridant plaide en sa faveur et le crédit est maintenu.

M. Delphin Dumortier se fait l'écho des réclamations de jeunes gens qui n'ont pas été admis à suivre les cours de solfège. M. Loridant fait remarquer que les éléments de solfège sont inculqués dans les écoles primaires. En tous cas, si l'on veut établir des cours élémentaires à l'Ecole de Musique, c'est une dépense nouvelle.

A l'article « Subventions », M. Delphin Dumortier demande la suppression de l'allocation à la Société des Concerts Symphoniques.

M. Flament dit que cette société ne donne pas de preuves de vitalité et qu'elle est composée surtout de musiciens étrangers à la ville.

La subvention, mise aux voix, est supprimée à une forte majorité.

M. Quivron renouvelle ses protestations habituelles contre l'indemnité de 800 francs allouée à M. le Doyen de Notre-Dame. Il lui est répondu que ce crédit est obligatoire.

L'ensemble du budget, est mis aux voix et adopté.

M. Saison demande que les crédits supprimés soient répartis sur les salaires des ouvriers. Mais il n'est pas donné suite.

La séance est levée à minuit et demi.

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

L'AFFAIRE SYVETON

AVANT LA MORT DE SYVETON

Ses derniers projets. — Acquitté ou condamné, Syveton voulait quitter le Parlement. La succession de Paul de Cassagnac

Paris, 30 décembre. — Le *Gaulois* ne peut admettre que M. Boucard ait négligé de s'enquérir des circonstances qui ont précédé la mort de M. Syveton et n'ait pas au moins vérifié s'il était exact, comme on a voulu le faire entendre, que les embarras d'argent auxquels était en butte le trésorier de la *Patrie Française*, lui aient été, au moment de l'affolement, prétexte justifiable d'un suicide. En tous cas notre confrère lui signale les faits suivants :

M. Syveton, à la veille de sa mort, avait conservé une liberté d'esprit telle qu'il s'occupait de se procurer une nouvelle arme de combat dans la lutte politique qu'il menait. Il avait sollicité, pour le mercredi soir 7 décembre, c'est-à-dire à peine quarante-huit heures avant son procès, un rendez-vous de Mme de Cassagnac, afin de lui proposer une combinaison financière, dont le but aurait été d'apporter au journal l'*Autorité* une extension capable d'assurer à cet organe une des premières places parmi les journaux de combat.

Le projet était celui-ci : On réserverait à Mme de Cassagnac et à ses enfants tous leurs droits, tels qu'ils résultaient de l'acte constitutif de l'ancienne société, mais M. Syveton, se faisant fort d'apporter dans la nouvelle combinaison une somme de 500.000 francs, s'attribuait un rôle important dans la nouvelle direction politique du journal, qui devait publier chaque jour un article d'une des personnalités les plus en vue de l'opposition.

L'avant-veille du procès, c'est-à-dire le mercredi, M. Syveton avait déclaré à M. Bodard, qui pourrait en déposer :

« Que je sois acquitté ou condamné, je quitterai le » Parlement, où il n'y a rien à faire. La seule forme » utile d'une action politique est celle que peut fournir » un journal populaire. L'agitation par le journal et » par la réunion publique, c'est la seule façon d'exercer » une influence sur les esprits. Si je suis acquitté, dès » les premiers jours de 1905, je me consacrerai entièrement à l'organisation du journal que je vais être » appelé à diriger, et si je suis condamné, j'espère bien » cependant pouvoir reprendre ma place sur la brèche » en mai 1906, aux élections prochaines, qui me seront » occasion utile de multiplier conférences et réunions » publiques. »

» Le même M. Bodard pourrait fournir au juge d'utiles indications sur l'influence qu'avait gardée M. Syveton dans certains milieux politiques, circonstances qui lui permettraient d'affirmer qu'il trouverait facilement des concours financiers qu'il pouvait évaluer à 500.000 francs. Sur ce point spécial, M. Bodard donnerait au magistrat de très intéressants renseignements.

A l'appui de ces faits, le *Gaulois* publie une lettre de Mme de Cassagnac à M. Barnay. Celui-ci connaissait les projets politiques de M. Syveton. Il savait que Mme de Cassagnac avait été tenue au courant de ses espérances et il a demandé à cette dernière de l'affirmer. Voici la réponse de Mme de Cassagnac :

28 décembre 1904.

Une absence de quelques heures m'a empêchée de répondre plus tôt à la demande d'entrevue que vous m'adressez. Je n'aurais du reste pu y assister sans déroger à l'habitude de réserve que j'ai toujours cru devoir à ma dignité et que mon deuil si profond suffirait à justifier actuellement. Je puis cependant, sans manquer à cette toute spéciale qu'impose à la conscience la gravité de la question.

Vous dire que M. Syveton, que je ne connaissais nullement est venu, après rendez-vous demandé par intermédiaire, m'offrir, le 26 novembre, sa collaboration au journal l'*Autorité*, avec un apport de fonds destiné au développement du journal, apport qu'il devrait à des amis.

Comme je lui faisais remarquer que quelle que fut la véhémence de son indignation à l'égard de ceux qui nous gouvernent, un accord serait peut-être difficile, vu l'immutabilité de la ligne politique de l'*Autorité*, dont j'entendais rester l'intègre gardienne et la garantie qu'il me faudrait à cet égard.

M. Syveton me demanda un rendez-vous pour le mercredi soir, 7 décembre, à cinq heures, me priant de réserver deux heures pour l'examen du projet qu'il se proposait d'élaborer. Retenue à la campagne par un nouveau deuil de famille, j'ai dû ajourner ce rendez-vous.

Recevez, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

J. DE CASSAGNAC.

Le *Gaulois* croit savoir que le nouveau rendez-vous, auquel fait allusion dans sa lettre Mme de Cassagnac, avait été fixé au 10 décembre, le lendemain du procès.

Ainsi, dit notre confrère, demande de rendez-vous pour le 7 décembre, avant-veille du procès, afin de traiter une affaire de 500.000 francs ; sur ajournement, nouveau rendez-vous pris pour le 10 décembre, lendemain du procès. Eh qui oserait encore soutenir que M. Syveton était dans les quelques heures qui ont précédé sa mort, dans un tel état de découragement, d'énervement et d'affolement, que la menace de révélations stupides dvait suffire à le pousser au suicide? Il est impossible que M. Boucard refuse de vérifier l'exactitude de ces faits. Il serait bon également qu'il demandât à Mme Syveton s'il est exact que, dans la semaine qui suivit la fort de son mari, le jeudi de cette semaine, pour préciser, elle tint à l'un de ses amis le propos suivant :

« Si je n'ai pas retardé les funérailles, c'est que je ne » le pouvais pas. Mon mari méritait tous les honneurs, » je vous l'affirme. »

» Pourquoi a-t-elle dû accepter que l'enterrement eût lieu, non le dimanche, mais bien le samedi, et cela sur les pressantes sollicitations du gouvernement?»

Au laboratoire de toxicologie

Paris, 29 décembre. — On assure ce soir qu'après examen du sang des chiens asphyxiés, tant avenue de Neuilly qu'au laboratoire de toxicologie, les experts n'auraient pu se mettre d'accord sur la possibilité du suicide de M. Syveton par le gaz d'éclairage.

Les uns prétendraient que la mort du député du 2e arrondissement fort bien pu se produire comme l'a indiqué sa veuve, et qu'il serait en outre, possible qu'il y ait eu syncope. Les autres soutiendraient que d'après les données fournies par Mme Syveton, il n'aurait pu y avoir asphyxie. Ce sont ces divergences de vues qui auraient retardé le dépôt du rapport et il serait probable, dit-on, que les experts ne concluent pas.

L'agent X...

Paris,